



Aide à l'achat vélo : 2^e édition !

Serge SMOCK, Président de la CACL, lancera la 2^e édition de l'aide à l'achat vélo lors de la signature de la convention avec les vélocistes partenaires qui aura lieu le jeudi 21 septembre 2023, dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité qui se déroule du 16 au 22 septembre 2023.

À partir du 16 octobre 2023, les habitants du territoire de la CACL pourront déposer leur dossier afin de bénéficier de la prime pour l'achat d'un vélo neuf chez un vélociste agréé. Cette aide sera accordée dans la limite des crédits budgétaires réservés pour l'année 2023 soit 160 000€.

En 2022, l'aide à l'achat vélo a obtenu un franc succès. 524 habitants du territoire de la CACL ont pu bénéficier de cette prime pour l'achat d'un vélo neuf. L'enveloppe de 100 000€ a été épuisée en 3 semaines.

Le Plan Vélo de la CACL

Si la pratique du vélo est importante avec près de 4% des déplacements quotidiens, elle est toutefois plutôt subie sur notre territoire par des usagers ne disposant pas d'accès à d'autres modes de transports ou disposant de faibles ressources. Le vélo reste le moyen de transport le moins cher, le plus flexible, et permettant de parcourir des distances relativement longues.

C'est dans ce cadre qu'en novembre 2021, la CACL a validé son plan Vélo qui a l'ambition de créer près de **192 km de voies et pistes cyclables** avec les gestionnaires de voiries. Il prend en compte la mise en place de services qui permettront de :

- ⊗ Sécuriser la pratique existante, voire de l'augmenter
- ⊗ Rompre les discontinuités et créer un réseau de pistes ou voies cyclables sur l'ensemble de son territoire
- ⊗ Créer des infrastructures qui sécurisent les usagers dans leur pratique du vélo
- ⊗ Définir les services à mettre en œuvre pour favoriser la pratique du vélo (stationnement, aide à l'achat, apprentissage du vélo, etc.)

CONTACTS PRESSE

Stévie BARTHELEMY

Chargée de communication
Direction de la communication
Tél : 0594 28 28 28 / 0694 40 45 04
Mail : stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr

Christelle CÉLESTINE

Responsable du service Mobilité
Direction Habitat, Aménagement & Mobilité
Tél : 0594 28 91 04 / 0694 21 83 61
Mail : christelle.celestine@cacl-guyane.fr

ANNEXE - COMMUNIQUÉ DE PRESSE

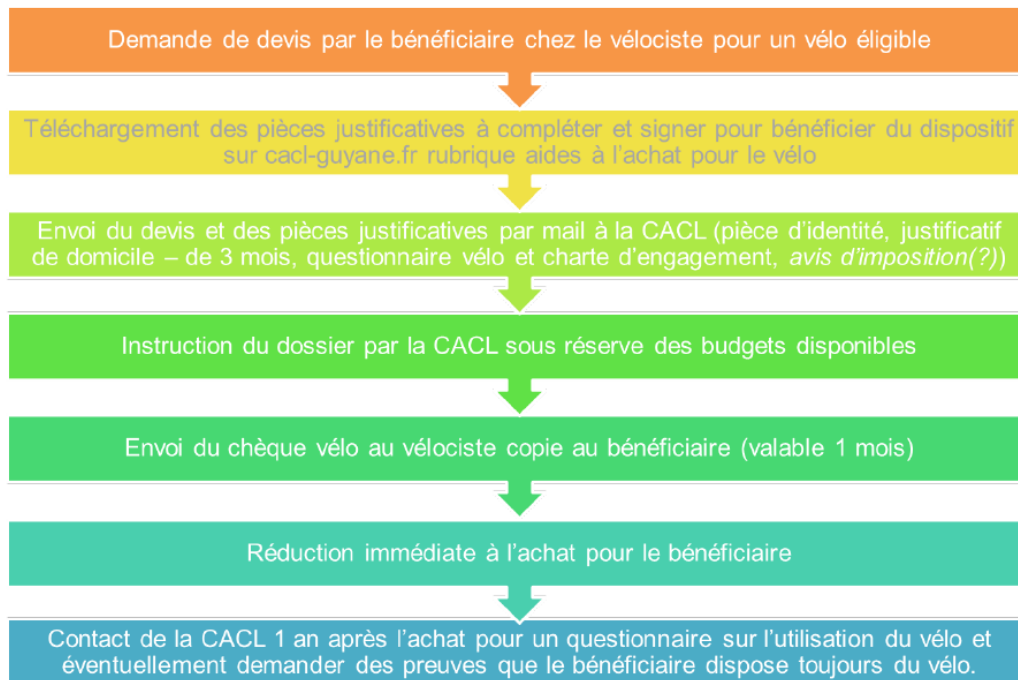
Aide à l'achat vélo : 2^e édition !

Comment bénéficier de l'aide ?

Pour bénéficier de cette aide, les ménages devront respecter les modalités suivantes :

- 🛠 Obligatoirement habiter l'une des six communes de la CACL.
- 🛠 Les habitants ayant bénéficié du dispositif en 2022 ne peuvent bénéficier de l'aide en 2023.
- 🛠 L'aide est attribuée uniquement pour l'achat de vélos neufs.
- 🛠 La revente du vélo est interdite durant l'année qui suit l'acquisition, sous peine de devoir restituer l'aide à la CACL
- 🛠 Les bénéficiaires s'engagent à faire un usage régulier du vélo subventionné par la CACL
- 🛠 Le dispositif ne concerne pas l'achat de vélo de course déjà subventionné par ailleurs.

La démarche de la demande :



Retrouvez la liste des vélocistes partenaires sur : www.cacl-guyane.fr

Quel est le montant de l'aide ?

La prime attribuée s'élève à 1 000€ maximum à hauteur de 50% du prix du vélo.

Pour qui ?

Cette aide s'adresse aux particuliers majeurs résidant sur le territoire de la CACL, sans limite d'âge et sans conditions de ressources pour l'achat d'un vélo neuf (classique adulte et enfants, à assistance électrique neuf, cargo avec ou sans assistance électrique neuf : biporteur, triporteur, longtail) auprès des vélocistes partenaires de l'opération. Une demande d'aide peut être sollicitée pour plusieurs membres d'un même foyer. Si la demande d'aide concerne un vélo enfant, la demande doit être faite par une personne majeure.